

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	27.06.2017	12h20	17.332	DEAS
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Groupe UDC</b>		
<b>Titre : Fermeture de la douane des Verrières</b>		
<b>Contenu :</b> Que pense le Conseil d'État sur la fermeture de la douane des Verrières ? Depuis la fin juin, il n'y aura plus que les matières premières qui pourront passer à la douane (sable, paille, foin, gravier, chaille...) pour autant que le livreur demande une dérogation en début d'année et qu'il respecte un nombre de passages et de quantités importantes. Toutes les matières secondaires et tertiaires (brique, galet, machine...) devront passer par les douanes du Crêt-du-Loche ou de Vallorbe, avec dédouanement à Chavornay pour celle-ci, en connaissant la circulation déjà importante qu'il y a sur ces tronçons. En sachant que la route Neuchâtel-Les Verrières est une route décrétée comme route importante de la Confédération, quelles sont les manœuvres du Conseil d'État pour sauver la douane des Verrières, afin de ne pas noyer une économie florissante du Val-de-Travers dans un contexte économique difficile ? Si aucune possibilité de négociation n'est possible avec la Confédération, comment le Conseil d'État voit-il l'avenir de l'économie et de ces entreprises touchées au Val-de-Travers ?		
Réponse écrite demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Loïc Frey		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :